

Les statuts du Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune signés des 7 membres fondateurs ont été approuvés par le Gouvernement (Arrêté Ministériel n° 2007-256 du 21 mai 2007 publié au JO du 25/05/07).

Le syndicat a tenu sa première Assemblée Générale le 22 janvier 2008 au cours de laquelle a été élu le nouveau Conseil Syndical dont les membres, au nombre de 10, sont vos représentants.

- Claude BERNI (Fonction Publique de l'Etat)
- Alexandra BROUSSE (Mairie)
- Joseph CINNERI (Fonction Publique de l'Etat)
- Georges GIANANTI (Fonction Publique de l'Etat)
- Stéphanie GIANNINI (Fonction Publique de l'Etat)
- Christine GIOLITTI (Mairie)
- Maximilien MACCIO (Fonction Publique de l'Etat)
- Henri TADDONE (Retraité – F. P. de l'Etat)
- Christian TOLOMEI (Fonction Publique de l'Etat)
- Evelyne TREFOLONI (Fonction Publique de l'Etat)

Lors de l'Assemblée Générale, ont été fixées des orientations pour l'année 2008, dont la tenue de permanences mensuelles, d'une permanence téléphonique et de réunions d'information.

### **Permanences mensuelles**

Le Syndicat propose des permanences mensuelles pour vous permettre de faire la connaissance des membres du Conseil Syndical, de poser vos questions concernant le syndicat et son activité. Les permanences se tiendront au siège de l'Union des

Syndicats de Monaco, 28 Bd Rainier III (sous le Pont Sainte-Dévote) de 16h à 19h.

Prochaine permanence : **Mardi 3 juin 16 h – 19h**

### **Réunion d'information**

**Mardi 10 juin de 17 h à 20 h à l'U.S.M.**

### **Actualités**

Des représentants de notre syndicat, accompagnés de l'U.S.M. ont rencontré le 14 avril M. CAMPANA Conseiller du Gouvernement pour les Affaires Sociales, ainsi que M. TASCHINI et Mme BERNASCONI, Directeur et Adjoint au Directeur de la Fonction Publique.

Au centre des discussions, l'exercice du Droit Syndical au sein de la Fonction Publique et de la Commune, pratique nouvelle au sein de l'Administration

Après échange de vues, il a été proposé :

- un interlocuteur pour chaque Fonction Publique (F.P. d'Etat, F.P. de la Commune et Services Judiciaires)
- un droit de représentation syndicale, de 100h mensuelles englobées dans un forfait disponible

- pour tous les membres du Conseil Syndical, avec une limite de 20h par personne
- la diffusion de l'information syndicale , par l'installation de panneaux d'affichage dans tous les services et établissements et par la mise à disposition d'une base Lotus sur Intranet
  - la mise à disposition d'un local au Stade Louis II pour les permanences hebdomadaires

Nous sommes actuellement dans l'attente de l'accord du Gouvernement.

Par ailleurs, a déjà été entériné l'élargissement de la représentation du Syndicat au sein de la Commission de la Fonction Publique avec la nomination de 2 membres du Conseil Syndical .

-----

Notre syndicat a été représenté par une délégation lors de la Journée d'Action Syndicale du 7 mai, pour défendre les retraites, le pouvoir d'achat, les remboursements médicaux, les conditions de travail, la revalorisation des salaires.

### **Contacts**

Un membre du Conseil syndical se tiendra à votre disposition 7 jours sur 7 pour tout renseignement ou demande de rendez-vous au n° suivant : **06 03 94 65 81**

**Des suggestions, des critiques, des idées, des envies?  
Venez les partager avec nous : nous sommes à votre écoute et à  
votre disposition**

## **SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA COMMUNE**

### **Bulletin d'information n° 3 Mai - Juin 2008**



Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis de nombreuses années, un Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune existe pour vous représenter, vous aider dans votre vie de salarié et vous assister dans le règlement d'un litige.

Ce Syndicat s'adresse à tous les Agents de l'Etat et de la Commune, fonctionnaires ou non fonctionnaires et aux suppléants.